

ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-0116

**ANNULANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO. 02-0697 ET SES
AMENDEMENTS INSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

A V I S P U B L I C

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU' à sa séance ordinaire tenue au Centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi à Cowansville, **le 19 janvier 2016 à 19H30**, le conseil de la MRC **a adopté le règlement numéro 03-0116** annulant et remplaçant le règlement numéro 02-0697 et ses amendements instituant le comité consultatif agricole (CCA).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de sa municipalité ou au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, durant les heures d'ouverture ou le consulter sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: www.brome-missisquoi.ca.

DONNÉ à COWANVILLE ce vingtième (20^e) jour de janvier DEUX MILLE SEIZE (2016).



M^e Vanessa Couillard, greffière